RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 54EE5CFA-763E-48C8-A0CD-ABB0777E86CD

REPLYK

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.500 euros

Siège social : 8, rue des Écoles, 92210 Saint-Cloud

847 687 316 R.C.S. Nanterre

(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

EN DATE DU 21 MARS 2025

M. Jean-Yves Kernevez, président de la Société (le « **Président** »),

A pris, en application de l'article 5 des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social ;
2. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs pour les formalités.

DÉCISION N°1

(*Transfert du siège social*)

Le Président,

décide de transférer le siège social situé au 8, rue des Écoles, 92210 Saint-Cloud, à l'adresse suivante :

13, rue Jules Ferry

92400 Courbevoie

décide que ce changement prend effet à compter de ce jour, le 21 mars 2025.

DÉCISION N°2

(*Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société*)

Le Président,

décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société (**Article 5 – Siège Social**) comme suit :

*« **ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL***

Le siège social de la société est situé au : **13, rue Jules Ferry, 92400 Courbevoie***.*

[redacted]

Le reste de l'article demeure inchangé.

DÉCISION N°3

(Pouvoirs pour les formalités)

Docusign Envelope ID: 54EE5CFA-763E-48C8-A0CD-ABB0777E86CD

Le Président,

décide de donner tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur. Pouvoir est également donné de déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous-seing privé qui, après lecture a été signé par la Présidente de la Société.

Le Président convient de signer le présent acte de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil par l'intermédiaire du prestataire de services web www.docusign.com



Le Président

M. Jean-Yves Kernevez